# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

---

N°2023-051
Objet : Avenue Joseph Ricordel
Circulation alternée (par feux tricolores)
Stationnement interdit au droit du chantier

Le Maire de la Ville de Redon,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 20 février 2023, présentée par l'entreprise CISE TP OUEST – Route de Chavagne – Z.A des Perrieres – 35310 Mordelles, afin d'effectuer des travaux de pose d'un réseau AEP et des branchements,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, avenue Joseph Ricordel, il y a lieu d'alterner la circulation (par feux tricolores) et d'interdire le stationnement au droit du chantier, à compter du lundi 13 mars 2023, à partir de 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 4 semaines),

ARRÊTE :

ARTICLE 1er : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, avenue Joseph Ricordel, la circulation sera alternée (par feux tricolores) et le stationnement des véhicules sera interdit au droit du chantier, à compter du lundi 13 mars 2023, à partir de 8h00, et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 4 semaines).

ARTICLE 2 : L'entreprise CISE TP OUEST sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 21 février 2023
Pour le Maire,
André Croguennec
Le Conseiller Municipal Délégué
À l'Occupation de l'Espace Public

MAIRIE DE REDON (Ille-et-Vilaine)